

Opportunités d'engagement

Proposition de l'UE en matière de contrôle technique – la Commission européenne ouvre une période de consultation

Le 23 mai, la Commission européenne a lancé jusqu'au 28 juillet 2025 un [appel à contributions](#) portant sur les [règles actualisées de sécurité routière et d'immatriculation de véhicules](#). Dans la proposition, la définition existante des véhicules historiques reste inchangée, mais des tests d'émissions plus stricts et des inspections annuelles pour les voitures et les camionnettes de plus de 10 ans sont inclus, ainsi que des contrôles obligatoires pour les motos. La proposition a été présentée le 14 mai devant la commission transport du Parlement européen, où les groupes politiques ont exprimé leurs premières réactions. Le PPE de centre-droite s'est surtout opposé à la règle d'inspection obligatoire des 10 ans, suscitant des inquiétudes quant à la disponibilité de la main d'œuvre et aux charges disproportionnées.

La FIVA soumettra son [document de prise de position](#) à l'appel à contributions et encourage toutes les fédérations nationales à y participer.

La Commission Législation de la FIVA présentera sa position relative à la proposition en matière de contrôle technique au Bundestag allemand

Le 6 juin, la FIVA prendra la parole lors de la prochaine réunion du groupe parlementaire sur le patrimoine culturel automobile (Parlamentskreis Automobiles Kulturgut im Deutschen Bundestag ; présidé par Carsten Müller, MdB) au Parlement fédéral allemand, à propos de la nouvelle proposition en matière de contrôle technique et présentera son document de prise de position, ainsi que ses inquiétudes.

Véhicules hors d'usage (VHU) – La Commission Législation de la FIVA rencontrera le groupe d'eurodéputés véhicules historiques pour discuter du dossier

Le 18 juin, le groupe d'eurodéputés véhicules historiques organisera un petit-déjeuner de travail avec l'eurodéputé Gieseke (PPE, Allemagne), corapporteur de la proposition VHU au Parlement européen à Strasbourg. La FIVA y participera et présentera sa position afin de garantir la sauvegarde des véhicules historiques dans l'ensemble de la législation.

Le 3 juin, la [commission transport \(TRAN\) du Parlement européen a adopté son avis](#) sur les VHU, lequel sera maintenant partagé avec les commissions principales ENVI et IMCO. Une note positive dans l'avis est que la commission a accepté d'exclure les véhicules historiques et leurs pièces détachées du champ d'application et s'est mise d'accord sur la garantie des droits de propriété des propriétaires de véhicules. Les États-membres au Conseil tenteront d'adopter une position commune lors de la prochaine [réunion des Ministres de l'environnement](#) le 17 juin. Les commissions principales du Parlement visent à adopter une position le 24 juin prochain, dans l'espoir de voir un vote en plénière en septembre. Les colégislateurs entreront ensuite en négociation pour finaliser la législation.

Développements

Le processus législatif des règles convenues en matière de permis de conduire avance

Faisant suite à un accord entre les colégislateurs, [l'accord provisoire](#) sur les nouvelles règles européennes relatives au permis de conduire a été publié. Celui-ci inclut entre autres, l'obligation d'un permis numérique, tout en maintenant la possibilité de demander une version papier, ainsi que des mesures et des recours harmonisés quant aux interdictions de conduire. Les prochaines étapes du processus incluent la formalité de l'adoption définitive de l'accord par le Conseil et le Parlement européen en plénière, après quoi le texte prendra force de loi.

Règlement sur les émissions de CO₂ – Flexibilité accrue pour les constructeurs automobiles afin d'atteindre les objectifs d'émissions de CO₂

Le 29 mai 2025, les États-membres au Conseil ont [définitivement entériné](#) un amendement ciblé au règlement portant sur les normes de CO₂ pour les voitures et les camionnettes neuves, octroyant aux constructeurs une certaine flexibilité en vue d'atteindre les objectifs d'émissions. Le règlement actualisé évalue la conformité de la performance moyenne de chaque constructeur au cours de la période 2025 à 2027, plutôt qu'annuellement.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Thierry Garcia Guillourel, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.